



## Renseignements curatelle renforcée aménagée administrative

Par **Nina94**, le **04/01/2020** à **01:20**

Bonjour,

Je me permet de poster une question par rapport à mes droits.

Ayant été durant 10 ans sous curatelle renforcée à ma demande (c'est ma mère qui était ma curatrice), je vais désormais être sous curatelle renforcée aménagée administrative, ce que la juge a convenu avec moi.

Je rencontre ma nouvelle curatrice le 10 janvier 2020, j'aimerais donc avoir de plus amples informations, car avec la juge il a été convenu que je gère moi-même, mes comptes, mon argent, dépenses et autres...

Et la nouvelle curatrice juste l'administratives.

Ce qui m'étonne, c'est pourquoi la nouvelle curatrice veut avoir mes rib?

Quelle est vraiment son rôle en tant que curatrice administratives ?

Merci de votre reponse.